

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Pompieyens, Pompieyennes,

Pour la première année de notre mandat, nous avons œuvrés pour l'amélioration de notre cadre de vie en maîtrisant au maximum nos dépenses. Il sera nécessaire de continuer dans ce sens et savoir être bon gérant de collectivité sur des dépenses qui pourront être reportées ou tout simplement abandonnées. Cette remarque devra s'appliquer à tous ceux qui ont des responsabilités diverses. Nous avons travaillé dans un souci d'économie partout où cela a été possible en nous impliquant personnellement. C'est pourquoi je veux remercier tous ceux qui y ont contribué, vous les reconnaîtrez sur les quelques photos qui suivent dans le bulletin municipal et de façon plus complète à l'occasion du repas de la commune. Je citerais les plus importantes taches qui ont été accomplies.

- Suppression des odeurs à la station de Coupard (travaux effectuée bénévolement)
- Traversée de l'agglomération de Coupard sécurisée avec réduction de la vitesse à 50Km/h,
- Peintures au sol (passages pour piétons, cédez le passage, ligne continue censée interdire aux véhicules de doubler)
- Arrêts des bus scolaires presque ou enfin défini (travaux faits par l'entreprise)
- Nettoyage et traitement de la toiture de la salle des fêtes et de ses dépendances et changements de plus de 60 tuiles vétustes par nous-même
- Accessibilité de l'église et de la salle terminée (par une entreprise)
- Remise en état des chalets et ses abords par de très nombreux volontaires (une convention a été passée avec la CCVA)
- Localisation et réparation de 4 fuites d'eau
- Changement d'une pompe à eau à la station de Larousset devenue trop ancienne depuis un certain temps (débit insuffisant pour une consommation qui s'est amplifiée mais aussi pour prévoir l'avenir dans le futur PLU°

Bravo à ceux qui ont organisé la fête des voisins et un grand merci à tous ceux qui y ont participé.

La fête du village a pris un nouvel élan et a fini sur de très bonnes résolutions. Que son Président, le bureau et tous les volontaires en soient remerciés ainsi que tous ceux qui ont joué le jeu d'un redémarrage certes modeste mais amplement mérité.

Nous avons eu aussi dans la commune fin novembre un groupe d'une dizaine de jeunes faisant partie d'une école La Fondation européenne des arts et métiers de l'image et du son dont le but final étant de faire un court métrage sur le lac de La Laguë et ses environs situés sur la commune de Pompiey et sur d'autres communes. Il pourra être sélectionné au niveau national.

Pour le PLU, il se situe à la moitié de son parcours, le zonage définitif est en voie de finition. Il aura été fait en très large concertation avec les services de la DDT dans un souci de prévoir sur les 10 ans à venir, l'avenir de notre commune au sein du futur Pays d'Albret.

Pour l'année 2016 une partie de la voirie (chemin ruraux non goudronnés) l'entretien sera encore à la charge de la CCVA pour ensuite en 2017 être à nouveau géré par la commune. Pour l'eau et les assainissements qui sont en régie, 2020 sera la fin avec tous les changements qu'il faudra très probablement assumer.

Je vous souhaite, bien qu'en ces instants où j'écris ces quelques mots des épreuves nationales graves pour l'avenir de notre démocratie se sont produits, une bonne fin d'année 2015, des fêtes de famille et une année 2016 la plus sereine possible.

Plan Local d'Urbanisme

Comme indiqué l'année précédente, la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » du 13 décembre 2000 a institué la qualité de vie comme enjeu principal du développement de l'urbanisation sur le territoire français.

Afin de définir ses orientations d'aménagement et de développement dans le respect de ces principes, la commune de Pompiey a décidé de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme couvrant l'ensemble de son territoire.

Les élus des anciennes équipes, POMPIEY et XAINTRAILLES, et en continuité, ceux, élus en Mars 2014, ont décidé que cette étude se fera conjointement, et ce, afin de réduire le coût de celle-ci, la coordination et le travail administratif sera effectué par le service administratif de la commune de POMPIEY.

Le bureau d'études **UrbaDoc** a été chargé de la réalisation de cette étude.

- Présentation du diagnostic Territorial du P.L.U.: Mars 2015
- ♦ Diagnostic environnemental : Avril 2015
- ♥ Présentation du PADD : Juin 2015
- ➡ Réunion publique : 10 Juillet 2015
- \$\\ 1^{\text{er}}\ \ Zonage du P.L.U. : Août 2015
- ⇔ Concertation du zonage : Novembre 2015



Informations Pratiques

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

<u>Lundi</u> de 8H à 12H – 14H à 18H <u>Mardi</u> de 14H à 19H <u>Mercredi</u> de 14H à 18H <u>Jeudi de</u> 8H à 12H – 14H à 18H <u>Vendredi</u> de 14H à 18H

Monsieur Le Maire reçoit sur rendez-vous, Tel: 06.42.60.53.33

Les Adjoints :

Monsieur Marcel GRISO, Tel: 06.71.12.34.98

Madame Séverine CAUMONTAT, Tel: 06.34.30.10.58 Monsieur Jean-Luc SAINT-LOUBERT; Tel: 06.64.18.35.65

Téléphone de la Mairie : 53.65.53.73 E-mail : <u>commune@mairiepompiey.fr</u>

<u>CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :</u>

Prix du m2 : 30€ Droits de timbres : 25€

CONCESSION CASES DE COLOMBARIUM:

Concessions sont divisées en trois classes : Tarif pour une case de columbarium :

LOCATION SALLE DES FÊTES :

Pour les résidents de la commune : Location 130 € - Caution Salle : 130 € - Caution Nettoyage 70 € - Caution vaisselle 70 €

Pour les non-résidents : Location 250 € - Caution Salle 200 € - Caution Nettoyage 70 € - Caution Vaisselle 70 €

Pour les associations communales : gratuit suivant délibération du 16 Mai 2014

Pour les Associations hors commune : Location 145 € - Caution salle 145 € - Caution Nettoyage 70 e - Caution Vaisselle 70 €

LOCATION CHALETS:

Capacité d'accueil par chalet : 6 personnes

	ti ticciicii pui cittici i o j	
	Locations	Cautions
Juillet / Août	350 € / semaine	200 €
Juin et Septembre	250 € / semaine	200 €
D'Octobre à Mai	250 € / semaine	200 €
Longue durée octobre à mai	600 € / mois	600 €
Weekend vendredi / lundi	200 € / weekend	200 €
Associations communales Octobre à Mai	100 € / weekend 200 € / semaine	200 € 200 €
Associations hors commune – Octobre à Mai	150 € / weekend 200 € / semaine	200 € 200 €
1 nuitée	50 €	50€
Location linge de lit toute période		30 €

ANIMAUX RECCUEILLIS:

Pour transporter un animal perdu ou errant au chenil Départemental de Caubeyres, se munir du document délivré par la Mairie. Chenil de CAUBEYRES: 05.53.79.46.72

CENTRE-MÉDICO-SOCIAL:

Nérac: 05.53.97.44.00

PRIX DE L'EAU à COMPTER DE SEPTEMBRE 2015 à SEPTEMBRE 2016

> m3 consommés : 2,00 € (+0,8 €)

redevance annuelle : 50 € (sans changement)

TARIFS ASSAINISSEMENTS COLLECTIFS:

m3 consommés / rejetés : 1,10 € (+0,10 €)

redevance annuelle : $17 \in (+2,00 \in)$

LES INCINÉRATIONS Le Feu, un outil dangereux

Catégorie : Directive adressée par le aux services chargés de leur applica réserve, le cas échéant, de l'examen	tion, sous		développement durable	
des situations individuelles				
Mots clés liste fermée :		Mots clés libres : pol	llution de l'air, particules,	
<energie_environnement></energie_environnement>		feux, brûlage, écobu	age, déchets verts	
Texte (s) de référence : articles L. 541-1, L. 541-21-1 du code de l'environnement (CE) : annexe II				
de l'article R. 541-8 du CE; articles	L. 2224-13	et 14 du code général o	les collectivités territoriales	
; articles 84, 158 et 159.2.5 du règle	ement sanita	aire départemental type.	Articles D615-47 et D681-	
5 du code rural et de la pêche mariti	me. Code fo	orestier.		
Circulaire(s) abrogée(s): néant				
Pièce(s) annexe(s):				
annexe 1 : compléments				
annexe 2 : schéma de gestion du brûlage des déchets verts à l'air libre				
Publication BO	✓ Site	circulaires.gouv.fr	Non publiée	

I) Les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

a) Déchets des ménages et déchets municipaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers.

Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental type.

Celui-ci prévoit toutefois la possibilité de déroger à cette règle par le préfet, sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). Chaque département dispose de son propre règlement sanitaire, applicable de plein droit. Ce règlement sanitaire départemental est contraignant et sa violation peut entraîner des peines d'amendes.

Les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont par ailleurs tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation : par broyage sur place, par apport en déchèterie, ou par valorisation directe. Elles ne doivent pas les brûler.

Il convient en outre de rappeler que l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement oblige les personnes qui produisent une quantité importante de biodéchets à en assurer la valorisation, à compter du 1^{er} janvier 2012, ce qui exclut toute élimination de leurs déchets verts par brûlage.

b) Déchets verts agricoles

Vous êtes situés dans une zone à risque, votre activité vous conduit à incinérer des végétaux coupés ou sur pied, une réglementation existe Peut-être l'ignorez-vous ?

Savez-vous que l'Aquitaine, boisée sur 1,8 million d'hectares, Est classée à haut risque feu de forêt, depuis 1992 par la Commission Européenne?

Nous savons aujourd'hui que de nombreux départs de feu pourraient être évités simple respect des mesures de prévention.

Ce risque est présent sur l'ensemble du territoire départemental Aux abords des forêts, prairies, broussailles....

Par Arrêté Préfectoral n° 2013-143-0008 « Portant règlement Départemental relatif à l'emploi du feu et à la protection de la forêt contre les incendie en Lot-et-Garonne ». Les dispositions de la circulaire du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts par les particuliers sont ainsi intégrées au nouveau règlement

départemental.

TITRE 1 : Mesures applicables sur l'ensemble du Département

Chapitre1: Dispositions à caractère général

Article n°2 : Cas particuliers du brûlage des déchets ménagers et des déchets verts

Article 2-1: contenu de l'interdiction

Il est interdit de brûler des ordures ménagères, que ce soit à l'air libre ou en incinérateur individuel.

Il est interdit, pour les particuliers, les collectivités locales et les entreprises, de brûlers des déchets verts à l'air libre <u>toute l'année</u> sur l'ensemble du département. Les déchets verts doivent être apportés en déchèterie ou compostés....

INTERDICTION TOTALE

PARTICULIERS – PROPRIÉTAIRES ET AYANT DROIT –

(Pour leur propre compte et à titre non professionnel)

NATURE DES VÉGÉTAUX :

Produits d'origine végétale (taille de haies, tonte)

RÉGLEMENTATION:

Règlement sanitaire Arrêté Préfectoral du 23 décembre 1983, Article 84

Arrêté Préfectoral du 11 Juillet 2005 relatif à la protection de la forêt contre l'incendie

Conseil Européen : article L.541-1, L.541-21-1 du code de l'environnement, annexe II de l'article R.541-8 du CE

Article L.2224-13 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Article 84, 158 et 159.2.5 du règlement sanitaire départemental type,

Article D 615-47 et D 681-5 du Code Rural et de la pêche maritime.

Code forestier.

SMICTOM / Déchèterie de BARBASTE :

Lundi : fermé

Mardi : 9H/12H—13H30 / 17H Mercredi : 13H30 / 17H Jeudi : 9H/12H—13H30 / 17H Vendredi : 9H/12H—13H30 / 17H Samedi : 9H/12H—13H30 / 17H

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Acheteur ou vendeur d'une maison, Ce qu'il faut savoir

Si votre maison n'est pas reliée au réseau public de collecte des eaux usées communément appelé « Tout-à-l'égout », vous devez avoir votre propre installation d'assainissement individuel (type fosse septique par exemple) et respecter certaines règles pour être en conformité avec la réglementation.

En effet, les rejets d'eaux usées (toilettes, douches, eaux de vaisselle...) peuvent présenter des risques pour l'environnement ou la santé des personnes si votre installation est défectueuse ou mal entretenue.

Elle doit être régulièrement contrôlée par le service public d'assainissement non collectif (SPANC) et faire l'objet, si nécessaire, de travaux de réhabilitation.

En cas de vente, les démarches sont à accomplir, à la fois par le vendeur et par l'acquéreur pour vérifier la bonne conformité de l'installation et, le cas échéant, engager des travaux.

Quelles démarches?

Pour la vente:

Le propriétaire-vendeur doit fournir au notaire un rapport de visite du SPANC (VÉOLIA, pour la commune de POMPIEY) Daté de moins de trois ans, attestant du contrôle de la conformité de son installation d'assainissement. Ce document est à annexer à la promesse de vente. Si aucun contrôle ne jamais eu lieu (sur la commune fait en 2011), ou que le délai de validité de trois ans est dépassé, le propriétaire – vendeur doit contacter le SPANC afin, qu'à ses frais, un contrôle soit réalisé et disposer ainsi du document exigible.

Le futur acquéreur doit pouvoir disposer du rapport de visite du SPANC précisant l'état de l'installation d'assainissement le plus en amont possible de la vente et ce avant signature de la promesse de vente. Ainsi, il saura s'il doit engager des travaux au cas où le vendeur ne les aurait pas faits avant la vente du bien.

Pour les travaux:

Si le rapport de visite joint à l'acte de vente stipule une non-conformité, des travaux doivent être réalisés dans l'année suivant la vente. Le nouveau propriétaire contacte le SPANC et lui soumet le projet de réhabilitation de son installation. Le SPANC doit attester de la conformité du projet avant toute réalisation de travaux. Il vérifiera par la suite leur bonne exécution. Dès que le rapport final est connu, il doit être impérativement transmis aux service de la Mairie, qui gèrent l'Assainissement Non Collectif.

Les éléments contenus dans le rapport de visite :

Le SPANC (VÉOLIA) établit un diagnostic de votre installation en précisant si elle présente ou non des dysfonctionnements et/ou des risques pour la santé ou l'environnement. En cas de problèmes constatés, des travaux de mise en conformité de l'installation sont nécessaire.

Le diagnostic d'Assainissement Non Collectif est obligatoire

Depuis le 1^{er} Janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif est à joindre au dossier de diagnostic technique au même titre que d'autres diagnostics immobiliers tels que le diagnostic de performance énergétique, électrique, plomb, amiante, etc...

C'est le rapport de visite du SPANC, daté de moins de trois ans, qui fait état du diagnostic d'assainissement non collectif. La vente n'est normalement pas envisageable sans ce document.

Qui paye quoi en cas de travaux obligatoires ?

Les travaux de mise en conformité de l'installation avant la vente sont à la charge du propriétaire-vendeur. Ce dernier peut néanmoins décider de na pas les faire. Dans ce cas, il en informe le futur acheteur qui décidera ou non d'acquérir le bien en l'état. Les travaux peuvent alors faire partie de la négociation financière. Dans tous les cas, ils devront être réalisés au plus tard 1 an après la signature de l'acte de vente. Dans ce cas-là, il est impératif d'en informer la Mairie.

Le SPANC, qu'est-ce que c'est ?

C'est le service public d'assainissement non collectif.

La Commune de POMPIEY a donné délégation pour les contrôles des assainissements non collectifs à VÉOLIA. VÉOLIA est donc le SPANC de la Commune de POMPIEY.

Le SPANC est chargé par la commune d'effectuer les contrôles obligatoires des installations d'A.N.C (projet de travaux, bonne exécution des travaux, contrôles du bon fonctionnement et de l'entretien). C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.

Les coordonnées du SPANC de la commune de POMPIEY sont disponibles en Mairie

Le rôle du notaire

Lors de l'acquisition d'un bien immobilier, le notaire procède aux vérifications des pièces nécessaires à la rédaction de l'acte de vente ; notamment celles concernant le diagnostic de l'Assainissement Non Collectif (ANC). Il peut ainsi conseiller le vendeur, au regard de la responsabilité des vices cachés, ou de l'acquéreur, visàvis de l'obligation de mise en conformité de l'installation d'assainissement non collectif.

www.notaires.fr

Ils ont Délibéré

Conseil du 27 Février 2015 :

- *Approbation du compte de gestion de la trésorerie Budget EAU.
- *Approbation du Compte Administratif 2014 Budget Eau.
- *Affectation des résultats de 2014 pour 2015 Budget Fau
- Budget Eau. *Vote du Budget Eau 2015 – Fonctionnement
- 75 037 € (dépenses et recettes) Investissement : 92 160,37 € (dépenses et
- *Rapport annuel Eau Potable 2013 et 2014,
- *Règlement de service de l'Assainissement Non Collectif
- *Installation d'une pompe- station de Larousset,
- *Programme recherche de fuites d'eau,
- *Approbation du Compte de Gestion de la Trésorerie Budget Général,
- * Vote du Compte Administratif 2014 Budget Général.
- *Affectation des résultats de 2014 pour 2015 Budget Général.
- Budget Général, *Vote du Budget Primitif Général 2015

Fonctionnement 202 624 \in (dépenses et recettes) Investissement 107 661,22 \in (dépenses et recettes),

*Subventions de fonctionnement Associations

Prévention routière : $40 \ \in$ Chasseurs de Pompiey : $450 \ \in$ Comité des fêtes de Pompiey : $450 \ \in$ Ball Trap de Pompiey : $450 \ \in$ Association climatologique : $65 \ \in$

- *Aménagement du bureau du Maire et des élus,
- * Chaudière logement école,
- *Aménagement des abords des chalets,
- *Participation de l'employeur sur la base de contrat et règlements labellisés, Projet,

Conseil du 27 Mars 2015 :

- *Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
- * Chaudière et chauffe-eau logement,

Conseil du 6 Mai 2015:

- *concertation après atelier n° 1 PADD, P.L.U.
- *DM Budget eau, modification imputation budgétaire,
- *Achat d'un ordinateur bureau du Maire,
- *Canalisations secteur « Douat »,
- *Canalisations .vannes secteur « Peyrounet »,

Conseil du 5 Juin 2015 :

- *Débat sur le PADD, (P.L.U.),
- *Canalisations secteur « Jeannette »
- *Participation à la protection sociale complémentaire des agents,

- *Programme investissement économie d'énergie portes logement école.
- *Sonde station de pompage + parafoudre,
- *Amélioration réseau eau secteur « Cabeil »,

Conseil du 31 Juillet 2015 :

- *Création d'un service intercommunal d'instruction du droit du sol convention tripartie,
- *Convention d'occupation du domaine public et privé de la commune,
- *Tarif de location des chalets.
- *Achat de matériel intérieur des chalets,
- *Matériel d'entretien des locaux communaux,
- *Augmentation du travail de l'Agent des services techniques,
- *Goudronnage du chemin rural n°7 « Peyrounet »,
- *Tarifs salle polyvalente,
- *Recrutement d'un fontainier,
- *Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'Assainissement Non Collectif,
- *Autorisation de créer une régie de recettes « Chalets ».
- *Prix de l'eau et Assainissement septembre 2015 à Septembre 2016,

Conseil du 25 Septembre 2015 :

- *Autorisation d'adhésion à Actes Budgétaires,
- *Tarifs chalets, réajustements,
- *Suite aménagement intérieurs chalets,
- *Mise en place entretien professionnel d'évaluation,
- *Accès église et salle des mariages,
- *Nettoyage toitures bâtiments communaux,
- *Revalorisation des loyers après le départ des locataires actuels,

Conseil du 9 Décembre 2015 :

*Intercommunalité : SDCI

Si vous souhaitez plus de précisions, Le registre des délibérations peut être consulté en Mairie.

Les élus

Noms/Prénoms	Adresses	Téléphones	Portables	Mail
MONTHEAU Roland Maire		05.53.65.81.66	06.42.60.53.33	montheau.roland@outlook.fr
GRISO Marcel 1er Adjoint	« Le Bourg » 47230 POMPIEY	05.53.65.27.73	06.71.12.34.98	////
CAUMONTAT Séverine	« Mounon » 47230 POMPIEY		06.34.30.10.58	caumontatseverine@yahoo.fr
2 ^{ième} Adjoint				
SAINT LOUBERT Jean-Luc	« Les Oiseaux » 47230	09.84.16.43.31	06.64.18.35.65	jl.saint.loubert@gmail.com
3 ^{ième} Adjoint	POMPIEY			
LAPLACE Jean-Pierre Conseiller	« Bois de Romanin » 47230		06.81.98.58.51	jp.laplace47@gmail.com
	POMPIEY			
GAIGNIERRE Rémi Conseiller	« Le Bourg » 47230 POMPIEY	05.53.97.04.65	06.83.47.14.17	remi.gaignierre@lgtel.fr
DUPOUY Frédéric Conseiller	« Mounon » 47230 POMPIEY		06.85.65.25.77	dupouyfrederic@free.fr
COUVIDAT Valérie Conseillère	« Coupard » 47230 POMPIEY	05.53.65.06.09		val.granger@laposte.net
RAMAGE Marie-Patricia	« Jannette » 47230 POMPIEY		06.77.32.59.17	mpatricia.ramage@gmail.com
Conseillère				
CAVILLAC Francis Conseiller	« Jannette » 47230 POMPIEY		06.78.78.75.10	cavillac@lgtel.fr
DUPOUY Marie-Josée	« Coupard » 47230 POMPIEY	05.53.65.57.50	06.80.78.83.28	fandaze@hotmail.fr
Conseillère				

Les Commissions Intercommunales

CONSEIL	LERS	Titulaire	Suppléant
COMMUNA		MONTHEAU Roland Maire	GRISO Marcel 1er Adjoint
			,
Délégué Sécuri	ité Routière	Titulaire	Suppléant
MONTHEAU Roland Maire		0	
Correspo	ndant	Titulaire	Suppléant
Défense Rémi GAIGNIERRE		0	
Chefs de l		Chef de lutte	Adjoints
et Adjo	Adjoints GRISO Marcel 1er Adjoint		CAVILLAC Francis
			SAINT LOUBERT Jean-Luc
Délégués au SDEE47	SAIN	Titulaire MONTHEAU Roland Γ LOUBERT Jean-Luc 3 ^{ième} Adjoint	Suppléant GRISO Marcel 1 ^{er} adjoint LAPLACE Jean-Pierre
Syndicat Mixte I			Suppléant
Gascogne et 1	· ·		GRISO Marcel 1er Adjoint
al 7 A I la - a a 4			
d'Albret		Mme COUVIDAT Valérie	
d'Albret SIVOM		Titulaire	Suppléant
		Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint	
SIVOM		Titulaire	
SIVOM		Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint	
SIVOM	uest	Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint	
SIVOM Lavardac/O	uest	Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint LAPLACE Jean-Pierre	0
SIVOM Lavardac/O	uest	Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint LAPLACE Jean-Pierre Titulaire	0 Suppléant
SIVOM Lavardac/O	uest ourrière -Garonne	Titulaire CAUMONTAT Séverine 2 ^{ième} Adjoint LAPLACE Jean-Pierre Titulaire	0 Suppléant



				60	8 Commissions			
Commune	FINANCES Alain LORENZELLI	ADMINISTRATION GENERALE ET PERSONNEL Jacques LLONCH	TOURISME Jean-François GARRABOS	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICULTURE, RESEAUX NUMERIQUES	TRAVAUX, VOIRIE, ACCESSIBILITE, HABITAT, AIRE GENS VOYAGE Jean-Pierre VICINI	ORDURES MENAGERES Jean-Louis MOLINIE	ENFANCE JEUNESSE Martine PALAZE	ANIMATION DU TERRITOIRE, EMD Christine LAMARQUE
BARBASTE	Nathalie OCRE Yolaine SALMON	Filipe ALMEIDA Valérie TONIN	Gilbert LAGOIN Wilfrid SPECOUE	Michel DAUNES David PAYEN	Jean DUPONT	Jean DUPONT	Béatrice LAPEYRE	Gilbert BOUSSUGE
вкисн	Jean-Jacques CARLE	Alain LORENZELLI	Karine DEBRAY GAUBE	Isabelle BISETTO	Mireille ROSSI	Daniel DUFIEUX	Pascale CASTAING	Joëlle TOFFOLI
BUZET	Didier CHAZALLON Jean-Louis MOLINIÉ	Pascal SANCHEZ Christophe SANS	Patricia CHENUIL Pascal SANCHEZ	Didier CHAZALLON Arnaud CUGNIERE	Didier CHAZALLON Jacques FRESOUET	Jacques FRESQUET Christophe SANS	Rachel BIASON Pascal SANCHEZ	Rachel BIASON
FEUGAROLLES	Arnaud DEBUE	Geneviève DAYRAUT	Nathalie CZECH	Michel MACHADO	Gilles DUBOURDIEU	Claudio CANAPARO	Jacqueline POLLONI	Chantal BORDERIE
LASSERRE	Serge PÉRÈS	Vincent BOURDENS	Guy MAUER	Cécile HENNION	Guy MAUER	Guy LATOUR	Francis LALANNE	Damien DELATTRE
LAVARDAC	Christophe DESMET Madeleine DRAPÉ	Philippe BARRERE Ludovic BIASOTTO	Christophe DESMET Joëlle LABADIE	Madeleine DRAPÉ Joëlle LABADIE	Mario FRANCHETTO Anisé GONDRIN	Julien BIDAN André TOURON	Betty LE MANACH Amparo MAYE	Patricia CHAPAT
MONTESQUIEU	Pascal BIASUZZI	William BALDI	Philippe CANTAU	Jean-Michel TOURREILLE	Pascal BIASUZZI	Gilbert BOUDON	Myriam CAUMONT-GAURE	Olga RIOU
MONTGAILLARD	Henri de COLOMBEL	Nathalie CORRAL	Marilyne CAILLAU	Henri de COLOMBEL	Jean-Marc FELTRIN	Henri de COLOMBEL	Marilyne CAILLAU	Emilio ZUBELDIA
NERAC	Jean-Claude BAURY Bernard DALIES	Marylène PAILLARES Jean-Louis VINCENT	Ana-Paula BES Jean-Louis VINCENT	Frédéric SANCHEZ Louis UMINSKI	Patrice DUFAU Patrick BACH	Evelyne CASEROTTO Jean LEPLUS	Marc GELLY	Martine PALAZE
POMPIEY	Roland MONTHEAU	Yves SAINT-LOUBERT	Rémi GAINIERRE	Valérie COUVIDAT	Francis CAVILLAC	Marcel GRISO	Frédéric DUPOUY	Jean-Pierre LAPLACE
SAINT LAURENT	Guy CLUA	Christian MARY	Stéphanie DELOGE	Ludovic HENAFF	Bernard LONDERO	Christian MARY	Stéphanie GHILARDI	Jocelyne TREVISAN
THOUARS SUR GARONNE	Jean-Pierre VICINI	Jean-Pierre VICINI	Christine QUINTLÉ	Christophe BESSIERES	Christophe BESSIERES	Christophe BESSIERES	_	Christine QUINTLÉ
VIANNE	Serge CÉRÉA Jean-Luc TEYSSIER	Serge CÉRÉA Sophie DUCLOS	Christine CANN Serge CÉRÉA	Serge CÉRÉA Jean-Claude CHASSENARD	Serge CÉRÉA Bernard SENGENES	Serge CÉRÉA Bernard SENGENES	Aurélien DELVY Maria RAMADOUR	Serge CÉRÉA Chantal FERRY
XAINTRAILLES	Bertrand VIEILLARD- BARON	Patrick TRESEGUET	Audrey ACARD	Danièle CASTEGNARO	Eric CECCHETTO	Patrick TRESEGUET	Christiane LESPES	Daniel BACHERE

Vice-Président de commission

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGUES PAR COMMISSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ALBRET Mandat 2014-2020

Délégués Commissions Communales

Action Sociale:	Finance :
Monsieur MONTHEAU Roland	Monsieur MONTHEAU Roland
Madame CAUMONTAT Séverine	Monsieur GRISO Marcel
Madame COUVIDAT Valérie	Monsieur CAVILLAC Francis
Madame RAMAGE Marie-Patricia	Monsieur LAPLACE Jean-Pierre
ADJUDICATIONS:	EAU:
Monsieur MONTHEAU Roland	Monsieur GRISO Marcel
Monsieur GRISO Marcel	Monsieur CAVILLAC Francis
Monsieur CAVILLAC Francis	Monsieur GAIGNIERRE Rémi
Monsieur DUPOUY Frédéric	Monsieur SAINT-LOUBERT Jean-Luc
	Monsieur LAPLACE Jean-Pierre
COMITE DES FETES:	SOCIETE DE CHASSE :
Monsieur MONTHEAU Roland	Monsieur MONTHEAU Roland
Monsieur GRISO Marcel	Madame DUPOUY Marie-Josée
Monsieur GAIGNIERRE Rémi	Monsieur CAVILLAC Francis
	Madame RAMAGE Marie-Patricia
RESPONSABLES SALLE POLYVALENTE:	CIMETIERE:
Monsieur MONTHEAU Roland	Monsieur MONTHEAU Roland
Monsieur GRISO Marcel	Monsieur GRISO Marcel
Monsieur GAIGNIERRE Rémi	Monsieur LAPLACE Jean-Pierre
Monsieur SAINT-LOUBERT Jean-Luc	
ESPACES VERTS	ESPACES VERTS
Pour POMPIEY	Pour MOUNON ET COUPARD
Monsieur MONTHEAU Roland	Monsieur MONTHEAU Roland
Monsieur GAIGNIERRE Rémi	Madame COUVIDAT Valérie Monsieur
Monsieur CAVILLAC Francis	DUPOUY Frédéric
ORDURES MENAGERES	VOIRIES ET CHEMINS
Monsieur GRISO Marcel	Monsieur CAVILLAC Francis
Madame CAUMONTAT Séverine	
URBANISME P.L.U	
Monsieur MONTHEAU Roland	
Monsieur GRISO Marcel	
Monsieur BOUTIN Maurice	
Madame CARETTE D'ARMANCOURT	

ILS SE SONT MOBILISÉS BÉNÉVOLEMENT POUR VOUS





Intervention secteur « Jeannette »



















Ce ne sont que quelques prises de vues !!!

Tout le monde y a mis du sien pour votre bien-être et permettre à la commune de faire de significatives économies !!!

BRÈVES

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et Jeunes filles nés en

*Janvier / Février / Mars 2000 sont priés de se présenter à la Mairie Avant le 30 Mars 2016

Ceux nés en

*Avril / Mai / Juin 2000

Avant le 30 Juin 2016,

Ceux nés en

*Juillet / Août / Septembre 2000

Avant le 30 Septembre 2016,

Ceux nés en

*Octobre / Novembre / Décembre 2000

Avant le 30 Décembre 2016,

Munis du livret de famille de leurs parents

DIVAGATION DES CHIENS

Merci

à tous ceux qui tiennent leurs chiens dans leur propriété.

Un animal errant peut provoquer un accident ou commettre des dégâts,

Un Arrêté du Maire 015/2014

Interdisant les aboiements intempestifs des chiens et ce de façon continue Lesquels seront sanctionnés en vertu de cet arrêté

SALLE DES FÊTES

Pensez à la réserver à l'avance.

Par définition elle sert à faire la fête, mais malgré tout, pensez aux voisins, surtout en été, baissez un

pensez aux voisins, surtout en été, baissez un peu la sono.

A partir de 2H du matin, Arrêt total.

TARIFS

130 € pour les habitants de Pompiey +
responsabilité civile Habitation
250 € pour les non résidants + RCH
145 € pour les associations hors commune + RCH
Gratuit pour les associations communales + RCH

COMPTEUR D'EAU

Pensez à le protéger et à le maintenir en bon état de fonctionnement.

Afin de déceler d'éventuelles fuites nous vous conseillons de le vérifier régulièrement.

Toute négligence sera à la charge de l'abonné

CAVEAU MUNICIPAL

Il est à la disposition des familles, s'adresser à la Mairie

Société de Chasse de POMPIEY

Le mot du Président

L'année 2015 se termine par le sang et un pic de chômage jamais atteint mais gardons une lueur d'espoir pour 2016.

Une ouverture banale, du faisan lâché et un temps doux.

L'oiseau bleu n'est pas en perdition, beaucoup de palombes pour une campagne médiocre. Le lièvre est là. Très bonne reproduction dans les terres et bois.

Il y a du sanglier et du chevreuil sur la commune, par contre très peu de grands cervidés.

Je finirais le bilan par une histoire de bécasse.

« -Fin novembre, un chasseur habitant Pompiey mais je ne dis pas le nom car trop haut placé, pestait car il avait vidé presque toute la cartouchière derrière un long bec.

-« Elle vole encore! « me dit-il!

D'après vous cette bécasse, est-elle blindée ou le chasseur a besoin d'une paire de lunettes ?

Habitants de POMPIEY passez de bonnes fêtes.

Le Président, Marcel GRISO

Comité des Fêtes de POMPIEY

Le mot du Président

Bonjour à tous,

Les manifestations de la commune, organisées cette année par le Comité des Fêtes de POMPIEY, ont été une réussite !!!

Le 14^{ième} « Vide Greniers » du mois de juillet a amené une vingtaine de participants au sein du village.

La fête locale des 29-30 et 31 Août, a permis de faire découvrir un groupe musical d'Amérique Latine : « ABYA YALA », qui s'est produit le vendredi soir à la salle des fêtes.



Le lendemain, après le traditionnel concours de pétanque, 200 personnes sont venues « s'attabler » et profiter de la soirée grillades accompagnée des musiciens « ABYA YALA », soirée qui s'est prolongée par un bal.

Le dimanche après-midi, un concours de pétanque a clôturé ce weekend de festivités.

Du 16 au 29 Novembre, le Comité des fêtes a accueilli, dans les chalets gérés par la commune, une équipe de tournage de cinéma venant de

L'école « Nationale Supérieure des Métiers de l'Image et du Son », de PARIS (La FEMIS).



Durant deux semaines, ce groupe de professionnels, a réalisé un court métrage, ayant pour décors naturels le lac de « La Laguë », mais également dans la forêt de « Caparivet », ainsi que dans les rues de BARBASTE et NÉRAC.

L'année 2015 s'est achevée avec l'arbre de Noël des enfants de la commune.

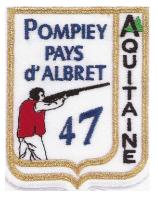
Un cadeau a été offert à chacun des enfants présents âgés de 1 à 10 ans, cadeau choisi par les familles au magasin Super U de LAVARDAC.

L'association de Ball-Trap « Les Tireurs de POMPIEY » a participé financièrement à cette occasion.

Je tiens à remercier tous les bénévoles pour leur aide importante lors de ces manifestations au cours de l'année 2015.

A tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2016.

Association des Tireurs de POMPIEY et du Pays d'Albret



BOUTIN Maurice Vice-Président

Le mot du Vice-Président

Fin Août saison 2015 terminée pour notre association, place à une autre activité avec l'arrivée de la chasse et l'occupation des palombières et nous avons depuis toujours eu le respect de cette tradition en mettant entre parenthèse notre activité.

Retour sur cette saison sportive, fréquentation accrue lors des séances d'entrainements pour certains et de loisirs pour d'autres.

Lors de mon petit mot de l'année passée je vous faisais part de la notoriété de notre club et ceci a été confirmé par l'attribution d'une compétition nationale au mois de juin par notre fédération de tutelle.

En effet compétition réussie par le nombre de participants (240) venus de toute la France, le nord, l'alsace, Bretagne et autres.

En marge de cette compétition très grande satisfaction par les retombées « commerciales » dont ont bénéficiés les hébergeurs, restaurants et commerces de proximités. Pas moins de 600 nuitées ont été recensées pour l'accueil des sportifs et accompagnateurs.

Très grande satisfaction également au sein des engagés du club parmi lesquels quartes ont réussi leur qualification en Club France dont un admis en Equipe nationale.

Comme l'an passé notre association participera à la vie sociale et solidaire par la participation à la journée de Noel pour les enfants de notre commune.

Félicitations a nos sportifs pour les résultats obtenus lors des compétitions nationales, sportifs qui comme tous les ans seront reçus par le conseil général lors de la soirée des champions du département.

Quatre tireurs en club France discipline DTL

Un tireur en équipe de France Discipline DTL

Un tireur en club France discipline compak sporting

Un tireur en club France Double Trap et vice-champion de France (discipline olympique).

Merci à notre municipalité et à la communauté de commune du val d'Albret pour leur soutien logistique.

Sportivement votre

Maurice Boutin Président de la ligue d'Aquitaine de Ball Trap Membre du comité directeur Fédéral

Adresse correspondance: BOUTIN Maurice 47230 POMPIEY (siège social)
DDJS 47 99 207 595 FFBT 0247003 email tireursdepompiey@wanadoo.fr

http://perso.wanadoo.fr/balltrappompiey/



NAISSANCE

Tous nos vœux à la maman,

de

* Rose CORS LENTIN née le 8 Juin 2015

DÉCÈS

* Madame HEMERY Marie Jeanne le 6 Février 2015 * Madame DAUBA Jeanne le 19 Octobre 2015



Nous sommes heureux d'accueillir de nouveaux habitants dans notre village

- Monsieur CHEMMAN Azize à « Larousset »
- Monsieur et Madame AZAÏS Julien et Cathy à « Larousset »
- Madame REINHARD Lyvia à « La Biche aux bois »
- Monsieur et Madame AGOSTA Grégory à « Layga »
- Monsieur et Madame SCHNEIDER Laurent et Magalie « Au bourg »,
- Monsieur CHEGLIBI Cédric et FLEURY Nathalie à « Mounon »
- Monsieur LAPIERRE Gérard à « Lauran »,
- Monsieur et Madame PHILIPPE Cyril à « Cabeil »,
- Monsieur COLOMBINI Jérémy et PLANTÉ Mélodie à « Peyrounet »,